



La justice restaurative aspire à rétablir le lien social et à prévenir la récidive.

L'Adaes44 et France Victimes 44 Nantes, avec le soutien du Conseil départemental de Loire Atlantique et du ministère de la Justice, œuvrent ensemble à cette nouvelle action de lutte contre les violences au sein du couple. Celle-ci vise à favoriser un dialogue entre les victimes et les auteurs d'infractions (non concernés par la même affaire s'agissant de notre démarche).

Inscrite dans la directive de l'Union européenne 2012/29 du 25 octobre 2012, la justice restaurative a été consacrée par la loi du 15 août 2014 relative à l'individualisation des peines et renforçant l'efficacité des sanctions pénales.

Le nouvel article 10-1 du Code de procédure pénale prévoit que des mesures de justice restaurative peuvent être instaurées « à l'occasion de toute procédure pénale et à tous les stades de la procédure », ou dans la phase d'exécution de la peine (article 707 du même code).



Fort de nos expériences auprès des auteurs et des victimes de violences conjugales (Groupes de parole, Stages de responsabilisation et accompagnement socio-judiciaire des auteurs et pluridisciplinaire des victimes de ces violences) nous avons souhaité mettre en place des mesures de justice restaurative indirectes (sous le format de rencontres condamnés - victimes) reliées à ce contentieux.



Des professionnelles de l'Adaes44 ainsi que de France Victimes 44 Nantes intéressées par la justice restaurative se sont donc formées, dès 2019, via l'IFJR (Institut Français pour la Justice Restaurative). Une formation a aussi été délocalisée au bénéfice de personnes bénévoles volontaires pour devenir « membres de la communauté ». Un groupe projet a été mis en place à l'issue de ces formations.

La justice restaurative est un processus volontaire dont l'objectif est l'instauration d'un dialogue respectueux entre auteurs et victimes d'infractions pénales, en parallèle de la procédure pénale, où la confidentialité et la sécurité sont garanties.

Dans le cadre de cette action, nous mobilisons des personnes victimes de violence conjugale qui se sont constituées parties civiles et des personnes auteurs condamnées pour ce type d'infractions. Ces hommes et ces femmes sont préparés et encadrés par des animateurs formés à la justice restaurative.

Après une phase de recrutement des personnes volontaires, les futurs participants sont reçus dans le cadre de trois entretiens préparatoires par le binôme des animateurs formés, une rencontre en sous-groupe se déroule 15 jours avant les rencontres plénières afin de faire connaissance avec les autres participants, les lieux et les membres de la communauté, représentant l'intérêt porté par la société. Se succèdent ensuite 5 rencontres condamnés victimes espacées d'une semaine pendant lesquelles les personnes auteurs et victimes s'expriment librement sur leur récit, leurs ressentis, leurs questionnements puis la rencontre bilan à deux mois permettant de clore la session et de voir si les attentes évoquées lors de la 1^o rencontre sont atteintes.

Après une première expérimentation en 2021, une nouvelle séquence est en cours actuellement. Celle-ci nous confirme d'ores et déjà la pertinence de l'intervention et nous engage à poursuivre. Nous aurons le plaisir de proposer un temps de restitution de cette action au cours du second semestre 2024.

Camille DORMEGNIES, Directrice France Victimes 44 Nantes

Guillaume JOUIS, Directeur Service Pénal Socio-Judiciaire Adaes44